



FORMATION CONTINUE 2024

VISIOCONFERENCE

DROIT DU TRAVAIL

TECHNIQUE DE PAIE : Gestion des absences, Paiement des congés payés, Indemnités de rupture

**Vendredi 4 octobre
De 9h30 à 12h30**

Ludivine BOISSEAU
Avocat au barreau de Lyon
Anne-Sophie CLAUD
Avocat Pragmatis Conseil

**80€ la séance
60€ / - 2 ans**

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Avoir une approche technique de la paie ;
- Identifier les anomalies en paie des forfaits jours ;
- Comprendre l'absence du salarié et l'impact sur le salaire ;
- Connaitre la gestion des congés payés en paie : assiette et paiement ;
- Appréhender les indemnités de rupture et la sortie du salarié.

Pré requis : Être avocat.

Programme :

- Propos introductifs
- Les forfaits jours – gestion spécifique en paie
- La gestion des absences
- La maladie
- Les congés payés
- Les indemnités de rupture et la sortie du salarié

Moyens pédagogiques :

Remise d'un support pédagogique lors de la séance.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EDASOP (05 61 53 06 99).

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2024 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE s.debalorre@edasop.fr
05 61 53 58 52